



Tampon de l'entreprise



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FICHE DE RECHERCHE DE STAGE 2020-2021

RAPPEL : MAXIMUM 3 STAGIAIRES PAR ENTREPRISE (Jusqu'à 20 salariés)

Période de formation :

Intitulé du Stage : Métiers de la Relation Client

Classe : 2 MRC

Diplôme préparé : Baccalauréat Professionnel Métiers du Commerce et de la Vente

Période du Stage : du lundi 11 janvier au dimanche 31 janvier 2021

Professeur référent :

Stagiaire :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Entreprise :

Raison sociale : SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Responsable de l'Entreprise :

Tel Responsable : Email :

Fonction du responsable :

Tuteur de l'élève : Fonction :

Tel tuteur : Email tuteur :

Assureur Responsabilité Civile:

Numéro du contrat d'assurance RC :

Fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité

Activités prévues :

-
-
-
-
-
-
-

Horaires journaliers de l'élève

(sous réserve de modifications liées à l'organisation du travail ou aux intérêts pédagogiques)

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	De à	De à
Mardi	De à	De à
Mercredi	De à	De à
Jeudi	De à	De à
Vendredi	De à	De à
Samedi	De à	De à

Rappel :

La durée du travail des élèves mineurs ne peut excéder **8 heures par jour**. La durée hebdomadaire du stage doit être de **35 heures par semaine**. Aucune période de travail effectif ininterrompu ne peut excéder une durée maximale de **quatre heures et demie**.

La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche. Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de quarante huit heures consécutives.

Le travail de nuit est interdit à l'élève mineur de moins de dix huit ans entre vingt deux heures le soir et six heures le matin.



Tampon de l'entreprise



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FICHE DE RECHERCHE DE STAGE 2020-2021

RAPPEL : MAXIMUM 3 STAGIAIRES PAR ENTREPRISE (Jusqu'à 20 salariés)

Période de formation :

Intitulé du Stage : Métiers de la Relation Client

Classe : 2 MRC

Diplôme préparé : Baccalauréat Professionnel Métiers du Commerce et de la Vente

Période du Stage : du lundi 14 juin au dimanche 5 juillet 2021

Professeur référent :

Stagiaire :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Entreprise :

Raison sociale : SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Responsable de l'Entreprise :

Tel Responsable : Email :

Fonction du responsable :

Tuteur de l'élève : Fonction :

Tel tuteur : Email tuteur :

Assureur Responsabilité Civile:

Numéro du contrat d'assurance RC :

Fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité

Activités prévues :

-
-
-
-
-
-
-

Horaires journaliers de l'élève

(sous réserve de modifications liées à l'organisation du travail ou aux intérêts pédagogiques)

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	De à	De à
Mardi	De à	De à
Mercredi	De à	De à
Jeudi	De à	De à
Vendredi	De à	De à
Samedi	De à	De à

Rappel :

La durée du travail des élèves mineurs ne peut excéder **8 heures par jour**. La durée hebdomadaire du stage doit être de **35 heures par semaine**. Aucune période de travail effectif ininterrompu ne peut excéder une durée maximale de **quatre heures et demie**.

La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche. Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de quarante huit heures consécutives.

Le travail de nuit est interdit à l'élève mineur de moins de dix huit ans entre vingt deux heures le soir et six heures le matin.



Tampon de l'entreprise



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FICHE DE RECHERCHE DE STAGE 2020-2021

RAPPEL : MAXIMUM 3 STAGIAIRES PAR ENTREPRISE (Jusqu'à 20 salariés)

Période de formation :

Intitulé du Stage : Métiers du commerce et de la vente

Classe : 1 MCV

Diplôme préparé : Baccalauréat Professionnel Métiers du Commerce et de la Vente

Période du Stage : du lundi 23 novembre au dimanche 21 décembre 2020

Professeur référent :

Stagiaire :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Entreprise :

Raison sociale : SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Responsable de l'Entreprise :

Tel Responsable : Email :

Fonction du responsable :

Tuteur de l'élève : Fonction :

Tel tuteur : Email tuteur :

Assureur Responsabilité Civile:

Numéro du contrat d'assurance RC :

Fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité

Activités prévues :

-
-
-
-
-
-
-

Horaires journaliers de l'élève

(sous réserve de modifications liées à l'organisation du travail ou aux intérêts pédagogiques)

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	De à	De à
Mardi	De à	De à
Mercredi	De à	De à
Jeudi	De à	De à
Vendredi	De à	De à
Samedi	De à	De à

Rappel :

La durée du travail des élèves mineurs ne peut excéder **8 heures par jour**. La durée hebdomadaire du stage doit être de **35 heures par semaine**. Aucune période de travail effectif ininterrompu ne peut excéder une durée maximale de **quatre heures et demie**.

La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche. Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de quarante huit heures consécutives.

Le travail de nuit est interdit à l'élève mineur de moins de dix huit ans entre vingt deux heures le soir et six heures le matin.



Tampon de l'entreprise



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FICHE DE RECHERCHE DE STAGE 2020-2021

RAPPEL : MAXIMUM 3 STAGIAIRES PAR ENTREPRISE (Jusqu'à 20 salariés)

Période de formation :

Intitulé du Stage : Métiers du commerce et de la vente

Classe : 1 MCV

Diplôme préparé : Baccalauréat Professionnel Métiers du Commerce et de la Vente

Période du Stage : du lundi 17 mai au dimanche 12 juin 2021

Professeur référent :

Stagiaire :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Entreprise :

Raison sociale : SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Responsable de l'Entreprise :

Tel Responsable : Email :

Fonction du responsable :

Tuteur de l'élève : Fonction :

Tel tuteur : Email tuteur :

Assureur Responsabilité Civile:

Numéro du contrat d'assurance RC :

Fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité

Activités prévues :

-
-
-
-
-
-
-

Horaires journaliers de l'élève

(sous réserve de modifications liées à l'organisation du travail ou aux intérêts pédagogiques)

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	De à	De à
Mardi	De à	De à
Mercredi	De à	De à
Jeudi	De à	De à
Vendredi	De à	De à
Samedi	De à	De à

Rappel :

La durée du travail des élèves mineurs ne peut excéder **8 heures par jour**. La durée hebdomadaire du stage doit être de **35 heures par semaine**. Aucune période de travail effectif ininterrompu ne peut excéder une durée maximale de **quatre heures et demie**.

La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche. Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de quarante huit heures consécutives.

Le travail de nuit est interdit à l'élève mineur de moins de dix huit ans entre vingt deux heures le soir et six heures le matin.



Tampon de l'entreprise



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FICHE DE RECHERCHE DE STAGE 2020-2021

RAPPEL : MAXIMUM 3 STAGIAIRES PAR ENTREPRISE (Jusqu'à 20 salariés)

Période de formation :

Intitulé du Stage : Gestion – Administration

Classe : T GA

Diplôme préparé : Baccalauréat Professionnel Gestion-Administration

Période du Stage : du lundi 2 novembre 2020 au dimanche 30 novembre 2020

Professeur référent :

Stagiaire :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Entreprise :

Raison sociale : SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Responsable de l'Entreprise :

Tel Responsable : Email :

Fonction du responsable :

Tuteur de l'élève : Fonction :

Tel tuteur : Email tuteur :

Assureur Responsabilité Civile:

Numéro du contrat d'assurance RC :

Fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité

Activités prévues :

-
-
-
-
-
-
-

Horaires journaliers de l'élève

(sous réserve de modifications liées à l'organisation du travail ou aux intérêts pédagogiques)

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	De à	De à
Mardi	De à	De à
Mercredi	De à	De à
Jeudi	De à	De à
Vendredi	De à	De à
Samedi	De à	De à

Rappel :

La durée du travail des élèves mineurs ne peut excéder **8 heures par jour**. La durée hebdomadaire du stage doit être de **35 heures par semaine**. Aucune période de travail effectif ininterrompu ne peut excéder une durée maximale de **quatre heures et demie**.

La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche. Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de quarante huit heures consécutives.

Le travail de nuit est interdit à l'élève mineur de moins de dix huit ans entre vingt deux heures le soir et six heures le matin.



Tampon de l'entreprise



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FICHE DE RECHERCHE DE STAGE 2020-2021

RAPPEL : MAXIMUM 3 STAGIAIRES PAR ENTREPRISE (Jusqu'à 20 salariés)

Période de formation :

Intitulé du Stage : Gestion – Administration

Classe : T GA

Diplôme préparé : Baccalauréat Professionnel Gestion-Administration

Période du Stage : du lundi 8 mars au dimanche 4 avril 2021

Professeur référent :

Stagiaire :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Entreprise :

Raison sociale : SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Responsable de l'Entreprise :

Tel Responsable : Email :

Fonction du responsable :

Tuteur de l'élève : Fonction :

Tel tuteur : Email tuteur :

Assureur Responsabilité Civile:

Numéro du contrat d'assurance RC :

Fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité

Activités prévues :

-
-
-
-
-
-
-

Horaires journaliers de l'élève

(sous réserve de modifications liées à l'organisation du travail ou aux intérêts pédagogiques)

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	De à	De à
Mardi	De à	De à
Mercredi	De à	De à
Jeudi	De à	De à
Vendredi	De à	De à
Samedi	De à	De à

Rappel :

La durée du travail des élèves mineurs ne peut excéder **8 heures par jour**. La durée hebdomadaire du stage doit être de **35 heures par semaine**. Aucune période de travail effectif ininterrompu ne peut excéder une durée maximale de **quatre heures et demie**.

La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche. Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de quarante huit heures consécutives.

Le travail de nuit est interdit à l'élève mineur de moins de dix huit ans entre vingt deux heures le soir et six heures le matin.



Tampon de l'entreprise



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FICHE DE RECHERCHE DE STAGE 2020-2021

RAPPEL : MAXIMUM 3 STAGIAIRES PAR ENTREPRISE (Jusqu'à 20 salariés)

Période de formation :

Intitulé du Stage : Systèmes Numériques

Classe : 2 SN

Diplôme préparé : Baccalauréat Professionnel Systèmes Numériques

Période du Stage : du lundi 30 novembre au dimanche 21 décembre 2020

Professeur référent :

Stagiaire :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Entreprise :

Raison sociale : SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Responsable de l'Entreprise :

Tel Responsable : Email :

Fonction du responsable :

Tuteur de l'élève : Fonction :

Tel tuteur : Email tuteur :

Assureur Responsabilité Civile:

Numéro du contrat d'assurance RC :

Fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité

Activités prévues :

-
-
-
-
-
-
-

Horaires journaliers de l'élève

(sous réserve de modifications liées à l'organisation du travail ou aux intérêts pédagogiques)

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	De à	De à
Mardi	De à	De à
Mercredi	De à	De à
Jeudi	De à	De à
Vendredi	De à	De à
Samedi	De à	De à

Rappel :

La durée du travail des élèves mineurs ne peut excéder **8 heures par jour**. La durée hebdomadaire du stage doit être de **35 heures par semaine**. Aucune période de travail effectif ininterrompu ne peut excéder une durée maximale de **quatre heures et demie**.

La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche. Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de quarante huit heures consécutives.

Le travail de nuit est interdit à l'élève mineur de moins de dix huit ans entre vingt deux heures le soir et six heures le matin.



Tampon de l'entreprise



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FICHE DE RECHERCHE DE STAGE 2020-2021

RAPPEL : MAXIMUM 3 STAGIAIRES PAR ENTREPRISE (Jusqu'à 20 salariés)

Période de formation :

Intitulé du Stage : Systèmes Numériques

Classe : 2 SN

Diplôme préparé : Baccalauréat Professionnel Systèmes Numériques

Période du Stage : du lundi 14 juin au dimanche 5 juillet 2021

Professeur référent :

Stagiaire :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Entreprise :

Raison sociale : SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Responsable de l'Entreprise :

Tel Responsable : Email :

Fonction du responsable :

Tuteur de l'élève : Fonction :

Tel tuteur : Email tuteur :

Assureur Responsabilité Civile:

Numéro du contrat d'assurance RC :

Fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité

Activités prévues :

-
-
-
-
-
-
-

Horaires journaliers de l'élève

(sous réserve de modifications liées à l'organisation du travail ou aux intérêts pédagogiques)

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	De à	De à
Mardi	De à	De à
Mercredi	De à	De à
Jeudi	De à	De à
Vendredi	De à	De à
Samedi	De à	De à

Rappel :

La durée du travail des élèves mineurs ne peut excéder **8 heures par jour**. La durée hebdomadaire du stage doit être de **35 heures par semaine**. Aucune période de travail effectif ininterrompu ne peut excéder une durée maximale de **quatre heures et demie**.

La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche. Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de quarante huit heures consécutives.

Le travail de nuit est interdit à l'élève mineur de moins de dix huit ans entre vingt deux heures le soir et six heures le matin.



Tampon de l'entreprise



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FICHE DE RECHERCHE DE STAGE 2020-2021

RAPPEL : MAXIMUM 3 STAGIAIRES PAR ENTREPRISE (Jusqu'à 20 salariés)

Période de formation :

Intitulé du Stage : Systèmes Numériques

Classe : 1 SN ARED

Diplôme préparé : Baccalauréat Professionnel Systèmes Numériques

Période du Stage : du lundi 4 janvier au dimanche 1 février 2021

Professeur référent :

Stagiaire :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Entreprise :

Raison sociale : SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Responsable de l'Entreprise :

Tel Responsable : Email :

Fonction du responsable :

Tuteur de l'élève : Fonction :

Tel tuteur : Email tuteur :

Assureur Responsabilité Civile:

Numéro du contrat d'assurance RC :

Fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité

Activités prévues :

-
-
-
-
-
-
-

Horaires journaliers de l'élève

(sous réserve de modifications liées à l'organisation du travail ou aux intérêts pédagogiques)

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	De à	De à
Mardi	De à	De à
Mercredi	De à	De à
Jeudi	De à	De à
Vendredi	De à	De à
Samedi	De à	De à

Rappel :

La durée du travail des élèves mineurs ne peut excéder **8 heures par jour**. La durée hebdomadaire du stage doit être de **35 heures par semaine**. Aucune période de travail effectif ininterrompu ne peut excéder une durée maximale de **quatre heures et demie**.

La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche. Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de quarante huit heures consécutives.

Le travail de nuit est interdit à l'élève mineur de moins de dix huit ans entre vingt deux heures le soir et six heures le matin.



Tampon de l'entreprise



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FICHE DE RECHERCHE DE STAGE 2020-2021

RAPPEL : MAXIMUM 3 STAGIAIRES PAR ENTREPRISE (Jusqu'à 20 salariés)

Période de formation :

Intitulé du Stage : Systèmes Numériques

Classe : 1 SN ARED

Diplôme préparé : Baccalauréat Professionnel Systèmes Numériques

Période du Stage : du lundi 10 mai au dimanche 7 juin 2021

Professeur référent :

Stagiaire :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Entreprise :

Raison sociale : SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Responsable de l'Entreprise :

Tel Responsable : Email :

Fonction du responsable :

Tuteur de l'élève : Fonction :

Tel tuteur : Email tuteur :

Assureur Responsabilité Civile:

Numéro du contrat d'assurance RC :

Fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité

Activités prévues :

-
-
-
-
-
-
-

Horaires journaliers de l'élève

(sous réserve de modifications liées à l'organisation du travail ou aux intérêts pédagogiques)

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	De à	De à
Mardi	De à	De à
Mercredi	De à	De à
Jeudi	De à	De à
Vendredi	De à	De à
Samedi	De à	De à

Rappel :

La durée du travail des élèves mineurs ne peut excéder **8 heures par jour**. La durée hebdomadaire du stage doit être de **35 heures par semaine**. Aucune période de travail effectif ininterrompu ne peut excéder une durée maximale de **quatre heures et demie**.

La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche. Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de quarante huit heures consécutives.

Le travail de nuit est interdit à l'élève mineur de moins de dix huit ans entre vingt deux heures le soir et six heures le matin.



Tampon de l'entreprise



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FICHE DE RECHERCHE DE STAGE 2020-2021

RAPPEL : MAXIMUM 3 STAGIAIRES PAR ENTREPRISE (Jusqu'à 20 salariés)

Période de formation :

Intitulé du Stage : Systèmes Numériques

Classe : 1 SN RISC

Diplôme préparé : Baccalauréat Professionnel Systèmes Numériques

Période du Stage : du lundi 4 janvier au dimanche 1 février 2021

Professeur référent :

Stagiaire :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Entreprise :

Raison sociale : SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Responsable de l'Entreprise :

Tel Responsable : Email :

Fonction du responsable :

Tuteur de l'élève : Fonction :

Tel tuteur : Email tuteur :

Assureur Responsabilité Civile:

Numéro du contrat d'assurance RC :

Fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité

Activités prévues :

-
-
-
-
-
-
-

Horaires journaliers de l'élève

(sous réserve de modifications liées à l'organisation du travail ou aux intérêts pédagogiques)

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	De à	De à
Mardi	De à	De à
Mercredi	De à	De à
Jeudi	De à	De à
Vendredi	De à	De à
Samedi	De à	De à

Rappel :

La durée du travail des élèves mineurs ne peut excéder **8 heures par jour**. La durée hebdomadaire du stage doit être de **35 heures par semaine**. Aucune période de travail effectif ininterrompu ne peut excéder une durée maximale de **quatre heures et demie**.

La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche. Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de quarante huit heures consécutives.

Le travail de nuit est interdit à l'élève mineur de moins de dix huit ans entre vingt deux heures le soir et six heures le matin.



Tampon de l'entreprise



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FICHE DE RECHERCHE DE STAGE 2020-2021

RAPPEL : MAXIMUM 3 STAGIAIRES PAR ENTREPRISE (Jusqu'à 20 salariés)

Période de formation :

Intitulé du Stage : Systèmes Numériques

Classe : 1 SN RISC

Diplôme préparé : Baccalauréat Professionnel Systèmes Numériques

Période du Stage : du lundi 10 mai au dimanche 7 juin 2021

Professeur référent :

Stagiaire :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Entreprise :

Raison sociale : SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Responsable de l'Entreprise :

Tel Responsable : Email :

Fonction du responsable :

Tuteur de l'élève : Fonction :

Tel tuteur : Email tuteur :

Assureur Responsabilité Civile:

Numéro du contrat d'assurance RC :

Fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité

Activités prévues :

-
-
-
-
-
-
-

Horaires journaliers de l'élève

(sous réserve de modifications liées à l'organisation du travail ou aux intérêts pédagogiques)

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	De à	De à
Mardi	De à	De à
Mercredi	De à	De à
Jeudi	De à	De à
Vendredi	De à	De à
Samedi	De à	De à

Rappel :

La durée du travail des élèves mineurs ne peut excéder **8 heures par jour**. La durée hebdomadaire du stage doit être de **35 heures par semaine**. Aucune période de travail effectif ininterrompu ne peut excéder une durée maximale de **quatre heures et demie**.

La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche. Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de quarante huit heures consécutives.

Le travail de nuit est interdit à l'élève mineur de moins de dix huit ans entre vingt deux heures le soir et six heures le matin.



Tampon de l'entreprise



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FICHE DE RECHERCHE DE STAGE 2020-2021

RAPPEL : MAXIMUM 3 STAGIAIRES PAR ENTREPRISE (Jusqu'à 20 salariés)

Période de formation :

Intitulé du Stage : Systèmes Numériques

Classe : T SN RISC

Diplôme préparé : Baccalauréat Professionnel Systèmes Numériques

Période du Stage : du lundi 2 novembre 2020 au dimanche 30 novembre 2020

Professeur référent :

Stagiaire :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Entreprise :

Raison sociale : SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Responsable de l'Entreprise :

Tel Responsable : Email :

Fonction du responsable :

Tuteur de l'élève : Fonction :

Tel tuteur : Email tuteur :

Assureur Responsabilité Civile:

Numéro du contrat d'assurance RC :

Fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité

Activités prévues :

-
-
-
-
-
-
-

Horaires journaliers de l'élève

(sous réserve de modifications liées à l'organisation du travail ou aux intérêts pédagogiques)

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	De à	De à
Mardi	De à	De à
Mercredi	De à	De à
Jeudi	De à	De à
Vendredi	De à	De à
Samedi	De à	De à

Rappel :

La durée du travail des élèves mineurs ne peut excéder **8 heures par jour**. La durée hebdomadaire du stage doit être de **35 heures par semaine**. Aucune période de travail effectif ininterrompu ne peut excéder une durée maximale de **quatre heures et demie**.

La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche. Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de quarante huit heures consécutives.

Le travail de nuit est interdit à l'élève mineur de moins de dix huit ans entre vingt deux heures le soir et six heures le matin.



Tampon de l'entreprise



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FICHE DE RECHERCHE DE STAGE 2020-2021

RAPPEL : MAXIMUM 3 STAGIAIRES PAR ENTREPRISE (Jusqu'à 20 salariés)

Période de formation :

Intitulé du Stage : Systèmes Numériques

Classe : T SN RISC

Diplôme préparé : Baccalauréat Professionnel Systèmes Numériques

Période du Stage : du lundi 29 mars au dimanche 26 avril 2021

Professeur référent :

Stagiaire :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Entreprise :

Raison sociale : SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Responsable de l'Entreprise :

Tel Responsable : Email :

Fonction du responsable :

Tuteur de l'élève : Fonction :

Tel tuteur : Email tuteur :

Assureur Responsabilité Civile:

Numéro du contrat d'assurance RC :

Fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité

Activités prévues :

-
-
-
-
-
-
-

Horaires journaliers de l'élève

(sous réserve de modifications liées à l'organisation du travail ou aux intérêts pédagogiques)

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	De à	De à
Mardi	De à	De à
Mercredi	De à	De à
Jeudi	De à	De à
Vendredi	De à	De à
Samedi	De à	De à

Rappel :

La durée du travail des élèves mineurs ne peut excéder **8 heures par jour**. La durée hebdomadaire du stage doit être de **35 heures par semaine**. Aucune période de travail effectif ininterrompu ne peut excéder une durée maximale de **quatre heures et demie**.

La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche. Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de quarante huit heures consécutives.

Le travail de nuit est interdit à l'élève mineur de moins de dix huit ans entre vingt deux heures le soir et six heures le matin.



Tampon de l'entreprise



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FICHE DE RECHERCHE DE STAGE 2020-2021

RAPPEL : MAXIMUM 3 STAGIAIRES PAR ENTREPRISE (Jusqu'à 20 salariés)

Période de formation :

Intitulé du Stage : Systèmes Numériques

Classe : T SN ARED

Diplôme préparé : Baccalauréat Professionnel Systèmes Numériques

Période du Stage : du lundi 2 novembre 2020 au dimanche 30 novembre 2020

Professeur référent :

Stagiaire :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Entreprise :

Raison sociale : SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Responsable de l'Entreprise :

Tel Responsable : Email :

Fonction du responsable :

Tuteur de l'élève : Fonction :

Tel tuteur : Email tuteur :

Assureur Responsabilité Civile:

Numéro du contrat d'assurance RC :

Fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité

Activités prévues :

-
-
-
-
-
-
-

Horaires journaliers de l'élève

(sous réserve de modifications liées à l'organisation du travail ou aux intérêts pédagogiques)

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	De à	De à
Mardi	De à	De à
Mercredi	De à	De à
Jeudi	De à	De à
Vendredi	De à	De à
Samedi	De à	De à

Rappel :

La durée du travail des élèves mineurs ne peut excéder **8 heures par jour**. La durée hebdomadaire du stage doit être de **35 heures par semaine**. Aucune période de travail effectif ininterrompu ne peut excéder une durée maximale de **quatre heures et demie**.

La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche. Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de quarante huit heures consécutives.

Le travail de nuit est interdit à l'élève mineur de moins de dix huit ans entre vingt deux heures le soir et six heures le matin.



Tampon de l'entreprise



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FICHE DE RECHERCHE DE STAGE 2020-2021

RAPPEL : MAXIMUM 3 STAGIAIRES PAR ENTREPRISE (Jusqu'à 20 salariés)

Période de formation :

Intitulé du Stage : Systèmes Numériques

Classe : T SN ARED

Diplôme préparé : Baccalauréat Professionnel Systèmes Numériques

Période du Stage : du lundi 29 mars au dimanche 26 avril 2021

Professeur référent :

Stagiaire :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Entreprise :

Raison sociale : SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Responsable de l'Entreprise :

Tel Responsable : Email :

Fonction du responsable :

Tuteur de l'élève : Fonction :

Tel tuteur : Email tuteur :

Assureur Responsabilité Civile:

Numéro du contrat d'assurance RC :

Fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité

Activités prévues :

-
-
-
-
-
-
-

Horaires journaliers de l'élève

(sous réserve de modifications liées à l'organisation du travail ou aux intérêts pédagogiques)

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	De à	De à
Mardi	De à	De à
Mercredi	De à	De à
Jeudi	De à	De à
Vendredi	De à	De à
Samedi	De à	De à

Rappel :

La durée du travail des élèves mineurs ne peut excéder **8 heures par jour**. La durée hebdomadaire du stage doit être de **35 heures par semaine**. Aucune période de travail effectif ininterrompu ne peut excéder une durée maximale de **quatre heures et demie**.

La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche. Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de quarante huit heures consécutives.

Le travail de nuit est interdit à l'élève mineur de moins de dix huit ans entre vingt deux heures le soir et six heures le matin.



Tampon de l'entreprise



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FICHE DE RECHERCHE DE STAGE 2020-2021

RAPPEL : MAXIMUM 3 STAGIAIRES PAR ENTREPRISE (Jusqu'à 20 salariés)

Période de formation :

Intitulé du Stage : Production et service en restauration

Classe : CAP PSR 1

Diplôme préparé : Certificat d'Aptitude Professionnelle Production et Service en Restauration

Période du Stage : du lundi 11 janvier au dimanche 31 janvier 2021

Professeur référent :

Stagiaire :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Entreprise :

Raison sociale : SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Responsable de l'Entreprise :

Tel Responsable : Email :

Fonction du responsable :

Tuteur de l'élève : Fonction :

Tel tuteur : Email tuteur :

Assureur Responsabilité Civile:

Numéro du contrat d'assurance RC :

Fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité

Activités prévues :

-
-
-
-
-
-
-

Horaires journaliers de l'élève

(sous réserve de modifications liées à l'organisation du travail ou aux intérêts pédagogiques)

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	De à	De à
Mardi	De à	De à
Mercredi	De à	De à
Jeudi	De à	De à
Vendredi	De à	De à
Samedi	De à	De à

Rappel :

La durée du travail des élèves mineurs ne peut excéder **8 heures par jour**. La durée hebdomadaire du stage doit être de **35 heures par semaine**. Aucune période de travail effectif ininterrompu ne peut excéder une durée maximale de **quatre heures et demie**.

La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche. Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de quarante huit heures consécutives.

Le travail de nuit est interdit à l'élève mineur de moins de dix huit ans entre vingt deux heures le soir et six heures le matin.



Tampon de l'entreprise



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FICHE DE RECHERCHE DE STAGE 2020-2021

RAPPEL : MAXIMUM 3 STAGIAIRES PAR ENTREPRISE (Jusqu'à 20 salariés)

Période de formation :

Intitulé du Stage : Production et service en restauration

Classe : CAP PSR 1

Diplôme préparé : Certificat d'Aptitude Professionnelle Production et Service en Restauration

Période du Stage : du lundi 7 juin au dimanche 4 juillet 2021

Professeur référent :

Stagiaire :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Entreprise :

Raison sociale : SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Responsable de l'Entreprise :

Tel Responsable : Email :

Fonction du responsable :

Tuteur de l'élève : Fonction :

Tel tuteur : Email tuteur :

Assureur Responsabilité Civile:

Numéro du contrat d'assurance RC :

Fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité

Activités prévues :

-
-
-
-
-
-
-

Horaires journaliers de l'élève

(sous réserve de modifications liées à l'organisation du travail ou aux intérêts pédagogiques)

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	De à	De à
Mardi	De à	De à
Mercredi	De à	De à
Jeudi	De à	De à
Vendredi	De à	De à
Samedi	De à	De à

Rappel :

La durée du travail des élèves mineurs ne peut excéder **8 heures par jour**. La durée hebdomadaire du stage doit être de **35 heures par semaine**. Aucune période de travail effectif ininterrompu ne peut excéder une durée maximale de **quatre heures et demie**.

La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche. Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de quarante huit heures consécutives.

Le travail de nuit est interdit à l'élève mineur de moins de dix huit ans entre vingt deux heures le soir et six heures le matin.



Tampon de l'entreprise



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FICHE DE RECHERCHE DE STAGE 2020-2021

RAPPEL : MAXIMUM 3 STAGIAIRES PAR ENTREPRISE (Jusqu'à 20 salariés)

Période de formation :

Intitulé du Stage : Agent Polyvalent de Restauration

Classe : CAP APR 2

Diplôme préparé : Certificat d'Aptitude Professionnelle Agent Polyvalent de Restauration

Période du Stage : du lundi 30 novembre au dimanche 20 décembre 2020

Professeur référent :

Stagiaire :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Entreprise :

Raison sociale : SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Responsable de l'Entreprise :

Tel Responsable : Email :

Fonction du responsable :

Tuteur de l'élève : Fonction :

Tel tuteur : Email tuteur :

Assureur Responsabilité Civile:

Numéro du contrat d'assurance RC :

Fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité

Activités prévues :

-
-
-
-
-
-
-

Horaires journaliers de l'élève

(sous réserve de modifications liées à l'organisation du travail ou aux intérêts pédagogiques)

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	De à	De à
Mardi	De à	De à
Mercredi	De à	De à
Jeudi	De à	De à
Vendredi	De à	De à
Samedi	De à	De à

Rappel :

La durée du travail des élèves mineurs ne peut excéder **8 heures par jour**. La durée hebdomadaire du stage doit être de **35 heures par semaine**. Aucune période de travail effectif ininterrompu ne peut excéder une durée maximale de **quatre heures et demie**.

La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche. Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de quarante huit heures consécutives.

Le travail de nuit est interdit à l'élève mineur de moins de dix huit ans entre vingt deux heures le soir et six heures le matin.



Tampon de l'entreprise



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FICHE DE RECHERCHE DE STAGE 2020-2021

RAPPEL : MAXIMUM 3 STAGIAIRES PAR ENTREPRISE (Jusqu'à 20 salariés)

Période de formation :

Intitulé du Stage : Agent Polyvalent de Restauration

Classe : CAP APR 2

Diplôme préparé : Certificat d'Aptitude Professionnelle Agent Polyvalent de Restauration

Période du Stage : du lundi 10 mai au dimanche 6 juin 2021

Professeur référent :

Stagiaire :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Entreprise :

Raison sociale : SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Responsable de l'Entreprise :

Tel Responsable : Email :

Fonction du responsable :

Tuteur de l'élève : Fonction :

Tel tuteur : Email tuteur :

Assureur Responsabilité Civile:

Numéro du contrat d'assurance RC :

Fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité

Activités prévues :

-
-
-
-
-
-
-

Horaires journaliers de l'élève

(sous réserve de modifications liées à l'organisation du travail ou aux intérêts pédagogiques)

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	De à	De à
Mardi	De à	De à
Mercredi	De à	De à
Jeudi	De à	De à
Vendredi	De à	De à
Samedi	De à	De à

Rappel :

La durée du travail des élèves mineurs ne peut excéder **8 heures par jour**. La durée hebdomadaire du stage doit être de **35 heures par semaine**. Aucune période de travail effectif ininterrompu ne peut excéder une durée maximale de **quatre heures et demie**.

La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche. Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de quarante huit heures consécutives.

Le travail de nuit est interdit à l'élève mineur de moins de dix huit ans entre vingt deux heures le soir et six heures le matin.



Tampon de l'entreprise



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FICHE DE RECHERCHE DE STAGE 2020-2021

RAPPEL : MAXIMUM 3 STAGIAIRES PAR ENTREPRISE (Jusqu'à 20 salariés)

Période de formation :

Intitulé du Stage : Vente et Négociation

Classe : CAP EPC 1

Diplôme préparé : Certificat d'Aptitude Professionnelle Equipier Polyvalent de Commerce

Période du Stage : du lundi 11 janvier au dimanche 1 février 2021

Professeur référent :

Stagiaire :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Entreprise :

Raison sociale : SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Responsable de l'Entreprise :

Tel Responsable : Email :

Fonction du responsable :

Tuteur de l'élève : Fonction :

Tel tuteur : Email tuteur :

Assureur Responsabilité Civile:

Numéro du contrat d'assurance RC :

Fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité

Activités prévues :

-
-
-
-
-
-
-

Horaires journaliers de l'élève

(sous réserve de modifications liées à l'organisation du travail ou aux intérêts pédagogiques)

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	De à	De à
Mardi	De à	De à
Mercredi	De à	De à
Jeudi	De à	De à
Vendredi	De à	De à
Samedi	De à	De à

Rappel :

La durée du travail des élèves mineurs ne peut excéder **8 heures par jour**. La durée hebdomadaire du stage doit être de **35 heures par semaine**. Aucune période de travail effectif ininterrompu ne peut excéder une durée maximale de **quatre heures et demie**.

La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche. Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de quarante huit heures consécutives.

Le travail de nuit est interdit à l'élève mineur de moins de dix huit ans entre vingt deux heures le soir et six heures le matin.



Tampon de l'entreprise



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FICHE DE RECHERCHE DE STAGE 2020-2021

RAPPEL : MAXIMUM 3 STAGIAIRES PAR ENTREPRISE (Jusqu'à 20 salariés)

Période de formation :

Intitulé du Stage : Vente et Négociation

Classe : CAP EPC 1

Diplôme préparé : Certificat d'Aptitude Professionnelle Equipier Polyvalent de Commerce

Période du Stage : du lundi 7 juin au dimanche 4 juillet 2021

Professeur référent :

Stagiaire :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Entreprise :

Raison sociale : SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Responsable de l'Entreprise :

Tel Responsable : Email :

Fonction du responsable :

Tuteur de l'élève : Fonction :

Tel tuteur : Email tuteur :

Assureur Responsabilité Civile:

Numéro du contrat d'assurance RC :

Fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité

Activités prévues :

-
-
-
-
-
-
-

Horaires journaliers de l'élève

(sous réserve de modifications liées à l'organisation du travail ou aux intérêts pédagogiques)

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	De à	De à
Mardi	De à	De à
Mercredi	De à	De à
Jeudi	De à	De à
Vendredi	De à	De à
Samedi	De à	De à

Rappel :

La durée du travail des élèves mineurs ne peut excéder **8 heures par jour**. La durée hebdomadaire du stage doit être de **35 heures par semaine**. Aucune période de travail effectif ininterrompu ne peut excéder une durée maximale de **quatre heures et demie**.

La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche. Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de quarante huit heures consécutives.

Le travail de nuit est interdit à l'élève mineur de moins de dix huit ans entre vingt deux heures le soir et six heures le matin.



Tampon de l'entreprise



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FICHE DE RECHERCHE DE STAGE 2020-2021

RAPPEL : MAXIMUM 3 STAGIAIRES PAR ENTREPRISE (Jusqu'à 20 salariés)

Période de formation :

Intitulé du Stage : Vente et Négociation

Classe : CAP EVSB 2

Diplôme préparé : Certificat d'Aptitude Professionnelle Employé de Vente Spécialisé Option B

Période du Stage : du lundi 30 novembre au dimanche 22 décembre 2020

Professeur référent :

Stagiaire :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Entreprise :

Raison sociale : SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Responsable de l'Entreprise :

Tel Responsable : Email :

Fonction du responsable :

Tuteur de l'élève : Fonction :

Tel tuteur : Email tuteur :

Assureur Responsabilité Civile:

Numéro du contrat d'assurance RC :

Fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité

Activités prévues :

-
-
-
-
-
-
-

Horaires journaliers de l'élève

(sous réserve de modifications liées à l'organisation du travail ou aux intérêts pédagogiques)

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	De à	De à
Mardi	De à	De à
Mercredi	De à	De à
Jeudi	De à	De à
Vendredi	De à	De à
Samedi	De à	De à

Rappel :

La durée du travail des élèves mineurs ne peut excéder **8 heures par jour**. La durée hebdomadaire du stage doit être de **35 heures par semaine**. Aucune période de travail effectif ininterrompu ne peut excéder une durée maximale de **quatre heures et demie**.

La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche. Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de quarante huit heures consécutives.

Le travail de nuit est interdit à l'élève mineur de moins de dix huit ans entre vingt deux heures le soir et six heures le matin.



Tampon de l'entreprise



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FICHE DE RECHERCHE DE STAGE 2020-2021

RAPPEL : MAXIMUM 3 STAGIAIRES PAR ENTREPRISE (Jusqu'à 20 salariés)

Période de formation :

Intitulé du Stage : Vente et Négociation

Classe : CAP EVSB 2

Diplôme préparé : Certificat d'Aptitude Professionnelle Employé de Vente Spécialisé Option B

Période du Stage : du lundi 29 mars au dimanche 26 avril 2021

Professeur référent :

Stagiaire :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Entreprise :

Raison sociale : SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Responsable de l'Entreprise :

Tel Responsable : Email :

Fonction du responsable :

Tuteur de l'élève : Fonction :

Tel tuteur : Email tuteur :

Assureur Responsabilité Civile:

Numéro du contrat d'assurance RC :

Fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité

Activités prévues :

-
-
-
-
-
-
-

Horaires journaliers de l'élève

(sous réserve de modifications liées à l'organisation du travail ou aux intérêts pédagogiques)

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	De à	De à
Mardi	De à	De à
Mercredi	De à	De à
Jeudi	De à	De à
Vendredi	De à	De à
Samedi	De à	De à

Rappel :

La durée du travail des élèves mineurs ne peut excéder **8 heures par jour**. La durée hebdomadaire du stage doit être de **35 heures par semaine**. Aucune période de travail effectif ininterrompu ne peut excéder une durée maximale de **quatre heures et demie**.

La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche. Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de quarante huit heures consécutives.

Le travail de nuit est interdit à l'élève mineur de moins de dix huit ans entre vingt deux heures le soir et six heures le matin.



Tampon de l'entreprise



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FICHE DE RECHERCHE DE STAGE 2020-2021

RAPPEL : MAXIMUM 3 STAGIAIRES PAR ENTREPRISE (Jusqu'à 20 salariés)

Période de formation :

Intitulé du Stage : Observation

Classe : 3 Prepa Métiers

Diplôme préparé : Diplôme National du Brevet

Période du Stage : du lundi 16 novembre au dimanche 22 novembre 2020

Professeur référent :

Stagiaire :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Entreprise :

Raison sociale : SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Responsable de l'Entreprise :

Tel Responsable : Email :

Fonction du responsable :

Tuteur de l'élève : Fonction :

Tel tuteur : Email tuteur :

Assureur Responsabilité Civile:

Numéro du contrat d'assurance RC :

Fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité

Activités prévues :

-
-
-
-
-
-
-

Horaires journaliers de l'élève

(sous réserve de modifications liées à l'organisation du travail ou aux intérêts pédagogiques)

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	De à	De à
Mardi	De à	De à
Mercredi	De à	De à
Jeudi	De à	De à
Vendredi	De à	De à
Samedi	De à	De à

Rappel :

La durée du travail des élèves mineurs ne peut excéder **8 heures par jour**. La durée hebdomadaire du stage doit être de **35 heures par semaine**. Aucune période de travail effectif ininterrompu ne peut excéder une durée maximale de **quatre heures et demie**.

La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche. Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de quarante huit heures consécutives.

Le travail de nuit est interdit à l'élève mineur de moins de dix huit ans entre vingt deux heures le soir et six heures le matin.



Tampon de l'entreprise



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FICHE DE RECHERCHE DE STAGE 2020-2021

RAPPEL : MAXIMUM 3 STAGIAIRES PAR ENTREPRISE (Jusqu'à 20 salariés)

Période de formation :

Intitulé du Stage : Observation

Classe : 3 Prepa Métiers

Diplôme préparé : Diplôme National du Brevet

Période du Stage : du lundi 1 février au dimanche 7 février 2021

Professeur référent :

Stagiaire :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Entreprise :

Raison sociale : SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Responsable de l'Entreprise :

Tel Responsable : Email :

Fonction du responsable :

Tuteur de l'élève : Fonction :

Tel tuteur : Email tuteur :

Assureur Responsabilité Civile:

Numéro du contrat d'assurance RC :

Fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité

Activités prévues :

-
-
-
-
-
-
-

Horaires journaliers de l'élève

(sous réserve de modifications liées à l'organisation du travail ou aux intérêts pédagogiques)

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	De à	De à
Mardi	De à	De à
Mercredi	De à	De à
Jeudi	De à	De à
Vendredi	De à	De à
Samedi	De à	De à

Rappel :

La durée du travail des élèves mineurs ne peut excéder **8 heures par jour**. La durée hebdomadaire du stage doit être de **35 heures par semaine**. Aucune période de travail effectif ininterrompu ne peut excéder une durée maximale de **quatre heures et demie**.

La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche. Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de quarante huit heures consécutives.

Le travail de nuit est interdit à l'élève mineur de moins de dix huit ans entre vingt deux heures le soir et six heures le matin.



Tampon de l'entreprise



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FICHE DE RECHERCHE DE STAGE 2020-2021

RAPPEL : MAXIMUM 3 STAGIAIRES PAR ENTREPRISE (Jusqu'à 20 salariés)

Période de formation :

Intitulé du Stage : Observation

Classe : 3 Prepa Métiers

Diplôme préparé : Diplôme National du Brevet

Période du Stage : du lundi 5 avril au dimanche 11 avril 2021

Professeur référent :

Stagiaire :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Entreprise :

Raison sociale : SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Responsable de l'Entreprise :

Tel Responsable : Email :

Fonction du responsable :

Tuteur de l'élève : Fonction :

Tel tuteur : Email tuteur :

Assureur Responsabilité Civile:

Numéro du contrat d'assurance RC :

Fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité

Activités prévues :

-
-
-
-
-
-
-

Horaires journaliers de l'élève

(sous réserve de modifications liées à l'organisation du travail ou aux intérêts pédagogiques)

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	De à	De à
Mardi	De à	De à
Mercredi	De à	De à
Jeudi	De à	De à
Vendredi	De à	De à
Samedi	De à	De à

Rappel :

La durée du travail des élèves mineurs ne peut excéder **8 heures par jour**. La durée hebdomadaire du stage doit être de **35 heures par semaine**. Aucune période de travail effectif ininterrompu ne peut excéder une durée maximale de **quatre heures et demie**.

La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche. Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de quarante huit heures consécutives.

Le travail de nuit est interdit à l'élève mineur de moins de dix huit ans entre vingt deux heures le soir et six heures le matin.



Tampon de l'entreprise



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FICHE DE RECHERCHE DE STAGE 2020-2021

RAPPEL : MAXIMUM 3 STAGIAIRES PAR ENTREPRISE (Jusqu'à 20 salariés)

Période de formation :

Intitulé du Stage : Observation

Classe : 3 Prepa Métiers

Diplôme préparé : Diplôme National du Brevet

Période du Stage : du lundi 31 mai au dimanche 7 juin 2021

Professeur référent :

Stagiaire :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Entreprise :

Raison sociale : SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Email :

Responsable de l'Entreprise :

Tel Responsable : Email :

Fonction du responsable :

Tuteur de l'élève : Fonction :

Tel tuteur : Email tuteur :

Assureur Responsabilité Civile:

Numéro du contrat d'assurance RC :

Fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité

Activités prévues :

-
-
-
-
-
-
-

Horaires journaliers de l'élève

(sous réserve de modifications liées à l'organisation du travail ou aux intérêts pédagogiques)

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	De à	De à
Mardi	De à	De à
Mercredi	De à	De à
Jeudi	De à	De à
Vendredi	De à	De à
Samedi	De à	De à

Rappel :

La durée du travail des élèves mineurs ne peut excéder **8 heures par jour**. La durée hebdomadaire du stage doit être de **35 heures par semaine**. Aucune période de travail effectif ininterrompu ne peut excéder une durée maximale de **quatre heures et demie**.

La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche. Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de quarante huit heures consécutives.

Le travail de nuit est interdit à l'élève mineur de moins de dix huit ans entre vingt deux heures le soir et six heures le matin.